

BURUNDI

2017

Joel TOKINDANG / j.tokindang@afdb.org
Ernest BAMOU / ernest.bamou@undp.org
Arthur RUSHEMEZA / Arthur.rushemeza@undp.org



BURUNDI

- Après la récession enregistrée en 2015 par un recul du PIB de 3.9 %, le Burundi a renoué avec la croissance en 2016, mais à un rythme trop faible (0.9 %) pour améliorer les conditions de vie de la population.
- Les dépenses liées à la crise socio-politique ont creusé le déficit budgétaire, qui a représenté 6.7 % du PIB en 2016, et provoqué un recours excessif à l'endettement intérieur, tandis que le gel de la coopération des bailleurs de fonds affecte les budgets sociaux.
- L'économie burundaise est dominée par le secteur informel. Il compte de multiples micro et petites entreprises agroalimentaires orientées vers le marché local.

Vue d'ensemble

La crise socio-politique qui agite le Burundi depuis 2015 a provoqué un net recul de l'activité économique et détérioré les conditions de vie de la population. En janvier 2016 le Fonds monétaire international (FMI) a suspendu son évaluation du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC), puis, en mars 2016, les principaux bailleurs de fonds (Union européenne, Belgique, Pays-Bas, Allemagne et États-Unis) ont suspendu une partie de leurs aides directes.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) qui s'était élevée à 4.5 % en 2014 s'est contractée de 3.9 % avant de connaître une légère reprise en 2016 (0.9 %). L'hôtellerie, le tourisme et la construction sont les secteurs les plus touchés, ainsi que les infrastructures.

La chute de l'activité a entraîné une diminution de 10 % des recettes publiques et fortement creusé le déficit budgétaire, qui a représenté 6.7 % du PIB en 2016 contre 3.2 % en 2014 (8.6 % en 2015). Pour couvrir l'impasse, le gouvernement a eu systématiquement recours aux avances statutaires de la Banque centrale. L'endettement intérieur a ainsi représenté 26 % du PIB en 2016 contre 12.4 % en 2014, tandis que le poids de la dette nationale a atteint 42 % du PIB.

En 2016, les dépenses ont baissé de 25 % par rapport à 2015. Le gouvernement a gelé les salaires des fonctionnaires et suspendu les recrutements dans tous les ministères hors l'Éducation et la Santé. Cette baisse a provoqué en 2016 un recul considérable de l'offre des services entraînant : i) une pénurie de médicaments et de vaccins ; ii) une insuffisance de matériels scolaires ; iii) l'exclusion de 80 000 élèves à l'entrée du secondaire ; et iv) des poches de famine dans certaines régions.

Le taux directeur de la Banque centrale est passé de 12.5 % en 2013 à 7.5 % en octobre 2016, avec un taux créditeur des banques commerciales inchangé, autour de 16.5 %. Les réserves officielles de change ont diminué de 30.1 %, soit 1.4 mois de couverture des importations.

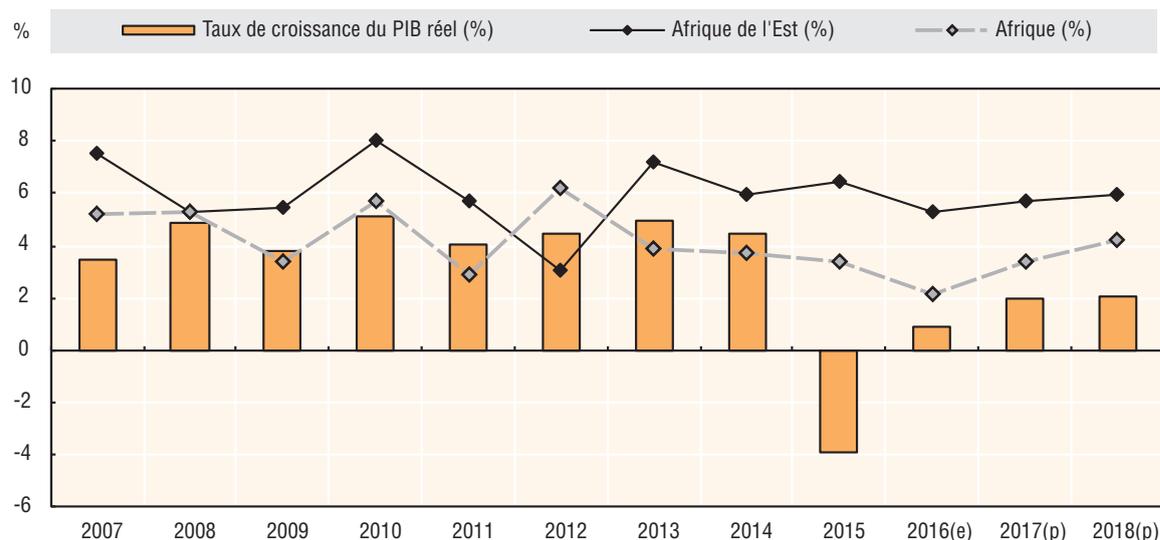
La baisse des avoirs extérieurs nets et l'endettement de l'État se sont traduits par une détérioration du taux change officiel de 6 % entre 2015 et 2016 (1 dollar américain [USD] = 1 687 BIF [francs burundais]) alors que le dollar s'échange à plus de 2 600 BIF sur le marché parallèle. L'inflation s'est élevée à 5.5 % en 2016.

En termes de perspectives, les autorités burundaises projettent un taux de croissance de 2 % en 2017. La Loi de finances 2017 prévoit une hausse des dépenses publiques de 5.2 % par rapport à 2016, et un déficit budgétaire égal à près de 3.8 % du PIB; mais ces prévisions paraissent peu réalistes au vu de la situation économique et des difficultés confrontées depuis 2015.

Une remobilisation des acteurs politiques suppose une solution politique aux tensions actuelles permettant d'éviter une dégradation plus grave encore de la situation socio-économique.



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	-3.9	0.9	2.0	2.1
Croissance du PIB réel par habitant	-7.3	-2.4	-1.3	-1.2
Inflation	5.5	5.5	6.7	6.6
Solde budgétaire (% PIB)	-8.6	-6.7	-3.8	-3.4
Compte courant (% PIB)	-19.1	-18.7	-15.4	-14.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La crise en cours n'a pas profondément modifié la structure de l'économie du Burundi, qui demeure fragile et peu diversifiée. Celle-ci repose essentiellement sur les secteurs tertiaire et agricole qui contribuent respectivement à hauteur de 41 % et de 36 % du PIB. Le secteur agricole est le principal pourvoyeur d'emplois et concerne plus de 80 % de la population qui dépend d'une agriculture largement dominée par une agriculture vivrière tributaire de la pluviosité et des changements climatiques. Les deux cultures de rente (café et thé) mobilisent environ 800 000 planteurs et rapportent plus de 80 % des recettes d'exportation ; mais elles représentent moins de 3 % du PIB. Leur productivité est faible, et les réformes de libéralisation entamées depuis 2008 n'ont pas permis de maîtriser les effets contra-cycliques qui frappent ces cultures, surtout celle du café. Le secteur secondaire représente 15 % du PIB, avec un coût des facteurs estimés à près de 8 % du PIB.

Le contexte socio-politique n'a pas permis au pays de maintenir la dynamique de croissance observée entre 2010 et 2014, avec un rythme d'environ 4 %. Selon les dernières estimations des autorités burundaises, la croissance du PIB réel aurait été de 0,9 % en 2016, après la récession de 3,9 % en 2015. Cette légère embellie résulte de la reprise du secteur secondaire (avec une croissance de 7,4 %), et notamment de la bonne tenue des activités industrielles (agroalimentaires et manufacturières) et du secteur tertiaire (avec une croissance de 3,2 %). Plusieurs branches d'activité, notamment les télécommunications, les transports et les exportations, ont démontré

une forte résilience à la crise. À l'inverse, la construction, l'hôtellerie et le tourisme, largement dépendants des financements extérieurs et du climat d'insécurité, ont été durement affectés. Et en dépit de la bonne récolte des plantations de café et de thé, en hausse de 5.2 % en 2016, le secteur primaire continue de se dégrader. La production agricole a reculé de 5.1 % en 2016, et celle des seules cultures vivrières de 6.4 %.

Sur le plan fiscal, on a assisté à une forte baisse des recettes fiscales nominales, qui équivalaient à 2.6 % du PIB en 2014 et qui ont connu en 2015 un recul équivalant à 5.3 % du PIB. La situation s'est relativement améliorée en 2016, avec une baisse limitée à 1.9 % du PIB. Cette amélioration s'explique par celle des exportations, qui ont augmenté en 2016 (+2.3 %) après leur forte récession de 2015 (-13.5 %), et par les investissements privés en provenance de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) : alors qu'ils s'étaient contractés de 15 % en 2016, ceux-ci ont connu une hausse de 30.6 % en 2016. La consommation des ménages est restée positive, en dépit de la crise, en augmentation de 2 %, mais en fort recul par rapport à la hausse constatée en 2015 (20 %). En contraste, les investissements publics ont fortement reculé, passant d'une augmentation de 71.9 % en 2014 à une baisse de 5.9 % en 2015 et de 37.9 % en 2016. La consommation publique a également chuté de 7.2 % en 2016 alors qu'elle avait augmenté de 1.9 % en 2015. Cette baisse de la consommation publique résulte en partie du gel d'une partie des appuis financiers extérieurs, qui ont baissé de 33 % en 2016 par rapport à leur niveau d'avant la crise.

Le CSLP II adopté en février 2012 a pris fin en décembre 2015. Le processus d'élaboration d'une autre stratégie de développement national est actuellement inopérant, vu le contexte socio-politique. En dépit des progrès observés dans la mise en œuvre du CSLP II entre 2012 et 2014, le Burundi reste confronté à des défis majeurs de développement du fait de sa fragilité et de pays exposé aux conflits. Ses handicaps sont : i) une économie vulnérable aux chocs extérieurs avec une capacité limitée de mobilisation des recettes fiscales, en raison principalement de l'étroitesse de la base économique et des faiblesses persistantes de la gouvernance économique et financière ; ii) un faible niveau de développement des infrastructures (routières et énergétiques) ; iii) une faible capacité institutionnelle, tant au niveau central que local, se traduisant dans la coordination et la mise en œuvre des politiques économiques par des lourdeurs et des lenteurs ; iv) un secteur privé peu développé dont la compétitivité pâtit des coûts de production (électricité, télécommunications, transports, etc.) ainsi que de la faible qualification de la main-d'œuvre ; v) un secteur agricole dominé par les activités de subsistance et caractérisé par une productivité très faible, avec une production dont le volume ne suffit pas à garantir la sécurité alimentaire ; et vi) la forte pression démographique sur la terre (moins de 0.5 hectare par ménage pour les terres cultivables) et l'absence de substituts au bois d'énergie, ces deux facteurs contribuant à la déforestation.

Le Burundi offre toutefois de nombreuses opportunités pour stimuler la croissance économique et améliorer les conditions de vie de la population. Il lui faudrait ainsi valoriser son potentiel minier, encore sous-exploité, qui compte d'importantes réserves minières de nickel, coltan, vanadium, phosphates, carbonatite, tourbe, calcaire, etc. Le Burundi détient la deuxième réserve de nickel du monde (6 % du total, avec plus de 200 millions de tonnes). De par sa position stratégique le long du Lac Tanganyika (long de 650 km et qui dessert une dizaine de ports), l'exploitation du minerai pourrait constituer une plaque tournante des échanges interrégionaux via le port de Bujumbura en cours de rénovation. Le port permettra notamment le transit de marchandises vers et entre les autres pays de la CAE (Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Zambie). Une exploitation optimale du potentiel hydroélectrique offrirait au pays une capacité de 1 300 Mégawatts, alors que seulement 40 MW sont actuellement exploités. Enfin, le tourisme constitue une grande source potentielle de croissance, mise en exergue dans la Vision « Burundi 2025 »

À moyen terme, dans l'hypothèse d'une normalisation de la situation socio-politique dans le pays et de la reprise de la coopération avec les partenaires au développement, notamment européens, la croissance du PIB a été estimée à 2 % en 2017. Mais la météorologie prévoyant un



déficit pluviométrique de l'ordre de 35 % pendant le premier semestre 2017, la croissance devra être tirée par les secteurs autres que l'agriculture, celle-ci risquant enregistrer une croissance négative.

Les principaux risques qui pèsent à moyen terme sur l'économie sont liés à la dégradation continue de la situation sécuritaire. La prolongation, par ailleurs, du gel de l'appui des partenaires techniques et financiers du Burundi a des conséquences négatives majeures et compromet les progrès réalisés notamment dans les domaines sociaux et le développement rural. Dans ce contexte, il est impérieux pour le pays d'amorcer un véritable dialogue inclusif qui permettra de renouer la confiance avec les principaux partenaires financiers et de jeter les nouvelles bases d'un cadre macro-économique sain.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	41.0	39.2
Dont pêche	0.5	0.5
Activités extractives	0.4	0.5
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel
Activités de fabrication	11.2	11.3
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.6	0.6
Construction	4.3	3.5
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	20.3	20.7
Dont hôtels et restaurants	14.1	15.2
Transports, entreposage et communications	3.6	4.9
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	0.1	0.7
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	6.3	6.8
Autres services	12.1	11.9
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Entre 2012-14, la mise en œuvre du programme de réformes soutenu par la FEC avait permis au Burundi de maintenir les déficits budgétaires à 2 % du PIB, le niveau des recettes fiscales à plus de 12 % du PIB, et les dépenses autour de 30 %. Cependant, la crise socio-politique déclenchée en avril 2015 n'a pas permis au gouvernement de mener à bien les différentes réformes, et les budgets 2015 et 2016 ont été exécutés dans un contexte d'austérité, avec le gel d'une importante partie de l'aide extérieure.

Les dépenses publiques de 2016 s'établissent à 1 065 milliards BIF contre 1 090 milliards BIF. Toutefois, les dépenses courantes liées au paiement des salaires se sont accrues de 11.2% en un an. Le déficit budgétaire s'est considérablement dégradé. Il équivalait à 3.2% du PIB en 2014, il s'est creusé à 8.6 % en 2015, et il est estimé à 6.7 % du PIB en 2016. La chute de l'activité économique constatée depuis le deuxième semestre 2015 a entraîné une moins-value importante dans l'encaissement des recettes fiscales annuelles par rapport aux objectifs budgétaires, de l'ordre de 10 % entre 2016 et 2015. Face à la détérioration des finances publiques, le gouvernement a recouru systématiquement aux avances statutaires de la Banque centrale et à l'émission de bons du trésor pour financer une partie du déficit. Les créances nettes cumulées de l'État sont passées de 384 milliards BIF (soit 9 % du PIB) en 2014 à 687 milliards BIF (15 % du PIB) en décembre 2015. Elles ont été estimées à plus de 910 milliards BIF (18 % du PIB) à la fin 2016.



C'est dans ce contexte que les autorités gouvernementales ont procédé à un gel des augmentations annuelles de salaires et des promotions des fonctionnaires de l'État. Elles ont aussi suspendu les recrutements dans tous les ministères (sauf dans les secteurs de l'Éducation et de la santé). Les allocations budgétaires ont été rabotées de 29.8 % dans l'Éducation, de 54 % dans le secteur de la santé et de la lutte contre le sida, de 13.7 % dans l'agriculture, de 85.4 % dans la gestion de l'eau et de l'environnement. Ces coupes budgétaires répondent à la diminution considérable des appuis financiers extérieurs au secteur public, qui ont baissé de l'ordre de 33 % de 2014-16. Et elles ont fortement diminué l'offre de services publics. Il en est résulté : i) une pénurie de médicaments, de vaccins et d'intrants dans les institutions sanitaires ; ii) une insuffisance de matériels didactiques dans les écoles ; iii) des difficultés de gestion de l'école fondamentale (maternelle et primaire) aboutissant à l'exclusion du système éducatif de 80 000 élèves en 2016 ; et iv) des poches de famines et de malnutrition aiguë dans certaines régions.

En termes de perspectives, le gel de l'appui des bailleurs sera lourd de conséquences et il risque d'anéantir les avancées récemment observées dans les domaines sociaux. La Loi de finances 2017 ramène les dépenses publiques à 1 326 milliard BIF contre 1 260 milliards BIF en 2016 (soit une augmentation de 5.2 %) et prévoit une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 2.9 %. Le déficit du budget global projeté est ainsi de 174 milliards BIF (près de 3.8 % du PIB) ; des prévisions qui paraissent peu réalistes au vu de la situation économique et des difficultés de gestion auxquelles le pays est confronté depuis 2015.

Il apparaît souhaitable que les autorités mettent en œuvre en 2017 des politiques économiques et financières prudentes qui tiennent compte des ressources limitées du pays. Elles pourraient notamment élargir l'assiette fiscale, et gérer avec prudence le plan de trésorerie mensuel prévisionnel.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	18.0	23.8	28.5	21.9	21.2	20.5	19.9
Recettes fiscales	12.2	13.7	12.9	12.3	12.1	11.6	11.4
Dons	4.3	9.1	13.7	8.6	8.1	8.0	7.5
Total dépenses et prêts nets (a)	25.6	28.5	31.8	30.5	27.9	24.3	23.3
Dépenses courantes	19.0	16.9	15.7	19.9	17.8	18.3	19.6
Sans intérêts	17.6	16.1	14.9	19.0	17.0	17.2	18.6
Salaires et rémunérations	8.2	7.8	7.1	7.2	8.9	15.0	17.9
Intérêt	1.4	0.8	0.8	0.9	0.8	1.1	1.1
Dépenses d'investissement	6.6	11.6	16.1	10.6	10.0	6.0	3.6
Solde primaire	-6.2	-3.8	-2.5	-7.7	-5.9	-2.7	-2.3
Solde global	-7.6	-4.6	-3.2	-8.6	-6.7	-3.8	-3.4

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire de la Banque de la République du Burundi (BRB) se caractérise par le ciblage des agrégats monétaires et l'utilisation des instruments indirects pour contrôler la masse monétaire et assurer la stabilité des prix. Dans le cadre du programme économique et financier qui était soutenu par le FMI, le niveau des agrégats est contrôlé à travers les objectifs quantitatifs sur la base des avoirs intérieurs et extérieurs nets, en utilisant les instruments indirects de politique monétaire (réserves obligatoires, appels d'offres de liquidité et facilité de prêt marginal).

Si la politique monétaire menée depuis 2012 l'a été avec moins de risque, notamment à travers la facilité élargie de crédit du FMI, les tensions sociopolitiques de 2015 ont eu des impacts sur l'évolution des agrégats, notamment : i) le taux directeur de la Banque centrale (ou encore taux de

la facilité de prêt marginal) est passé de 12.5 % en 2013 à 9.8 % en 2015 puis à 7.17 % en décembre 2016 ; ii) en dépit de cette dernière baisse, les taux d'intérêts débiteurs des banques commerciales sont restés inchangés depuis 2013, au niveau d'environ 16 % ; iii) le rythme de croissance de la masse monétaire (M3) s'est fortement ralenti entre 2014 et 2015 (passant de 11.3 % à 1.6 %) a connu une hausse de 6.5 % à fin 2016 ; et iv) le crédit intérieur s'est accru de 16.5 % en 2016 du fait principalement des créances nettes de l'État (+32.5 %) et des créances sur l'économie (+2.3 %), créant ainsi un effet d'éviction du secteur privé. De même, les réserves officielles de change sur la même période ont diminué de l'ordre de 30.1 %, et ramenées à 1.4 mois de couverture des importations contre 2 mois un an auparavant. Par ailleurs, la baisse des avoirs extérieurs nets combinée au niveau élevé des créances nettes de l'État s'est traduite par une détérioration du taux de change officiel moyen de 6 % entre 2015 et 2016 (1 USD = 1 686 BIF). En réalité, du fait de la rareté des devises, le dollar s'échange à plus 2 700 BIF sur le marché parallèle à fin décembre 2016. Une meilleure régulation du marché des changes permettrait une allocation plus efficace des ressources en devises. Ainsi, le retrait progressif des interventions sur le marché des changes de la BRB, la banque centrale, devrait se traduire par une correction graduelle du taux de change reflétant au mieux les fondamentaux économiques et contribuant à améliorer la compétitivité du pays. Le rythme de l'inflation s'est monté à 6 % en octobre 2016 contre 5.6 % un an plus tôt et 4.4 % en 2014. Même si le phénomène inflationniste est souvent d'origine monétaire, le contexte burundais actuel montre qu'il prend également racine dans le déficit de l'offre (baisse de la production intérieure) et dans la volatilité du taux de change.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La crise burundaise a envenimé les relations entre le pays et la Communauté internationale, notamment quand les autorités ont dénoncé le projet de l'Union africaine (UA) de déployer une mission de maintien de la paix dans le pays, projet adopté par le Conseil de sécurité des Nations Unies en avril 2016, puis quand elles ont décidé le retrait du Burundi de la Cour pénale internationale (CPI) en octobre 2016 avant de rejeter, en novembre 2016, la mission des Nations Unies qui devrait enquêter sur les droits de l'homme. L'Union européenne et la plupart de ses membres ont suspendu en mars 2016 leur aide directe au Burundi. Cette décision ne concerne cependant pas le soutien financier à la population ni l'aide humanitaire et les projets en cours.

Sur le plan de l'intégration régionale, le Burundi est membre de plusieurs Communautés économiques régionales (CER). C'est dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) que le Burundi a fait des avancées notables vers la mise en place d'un marché commun avec ses voisins. Il s'agit notamment de l'instauration d'un tarif commun extérieur, de l'harmonisation des lois sur l'immigration et le travail, de la suppression des barrières non tarifaires et de la finalisation du protocole sur la bonne gouvernance. Cependant, l'instabilité de la situation politique et le peu d'avancées dans les instances de médiation risquent de saper les gains escomptés par le pays en matière d'intégration régionale et de compliquer les relations du Burundi avec les autres pays tant au niveau régional qu'international.

Toutefois, selon le dernier rapport 2016 sur l'Indice de l'intégration régionale en Afrique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, il ressort que la CAE est la CER affichant les meilleures performances en termes d'intégration régionale globale, avec la note de 0.540 (sur une échelle de 0 à 1) contre une moyenne de 0.470 pour l'ensemble des autres CER. La CAE se distingue sur quatre indicateurs (intégration commerciale, infrastructures régionales, intégration productive et libre circulation des personnes), mais elle est en retard en matière d'intégration financière et macroéconomique, indicateur pour lequel le Burundi et la Tanzanie ont des notes (respectivement 0.480 et 0.433) en dessous de la moyenne sous-régionale (mais le Burundi a une note supérieure à la moyenne continentale). Il convient de souligner aussi que le Burundi est le troisième pays le mieux classé en matière d'infrastructures régionales, derrière Djibouti et l'Afrique du Sud.



Sur le plan de l'environnement des affaires, l'édition 2017 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, classe le Burundi au 160^e rang sur l'indice du commerce transfrontalier. Le taux moyen pondéré est passé de 13.5 % en 2006 à 5.6 % en 2015. La plupart des restrictions en volume des importations ont été supprimées, mais les barrières non tarifaires restent relativement élevées et amplifiées par les tensions politiques. La part des importations totales s'est rétrécie, passant de 23 % du PIB en 2014 à 19.9 % en 2016. De son côté, la part des exportations a légèrement baissé, passant de 4.6 % du PIB en 2014 à 4.1 % en 2016. Par ailleurs, les transferts courants ont fortement diminué entre 2014 et 2016, passant de 11.7 % du PIB à 3.4 %. La combinaison de ces éléments aboutit à un déficit élevé du compte courant, estimé à 18.7 % du PIB en 2016, une tendance qui devrait se maintenir en 2017 et au-delà si la crise perdure.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	-16.5	-23.7	-18.4	-16.7	-15.8	-14.9	-14.5
Exportations de biens (f.o.b.)	4.3	3.8	4.6	4.3	4.1	4.5	4.6
Importations de biens (f.o.b.)	20.8	27.6	23.0	21.0	19.9	19.3	19.0
Services	-10.9	-4.2	-6.5	-6.0	-6.2	-4.9	-4.5
Revenu des facteurs	-0.3	0.1	-0.2	-0.1	-0.1	0.9	0.8
Transferts courants	11.6	17.6	11.7	3.7	3.4	3.5	3.5
Solde des comptes courants	-16.1	-10.2	-13.5	-19.1	-18.7	-15.4	-14.6

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

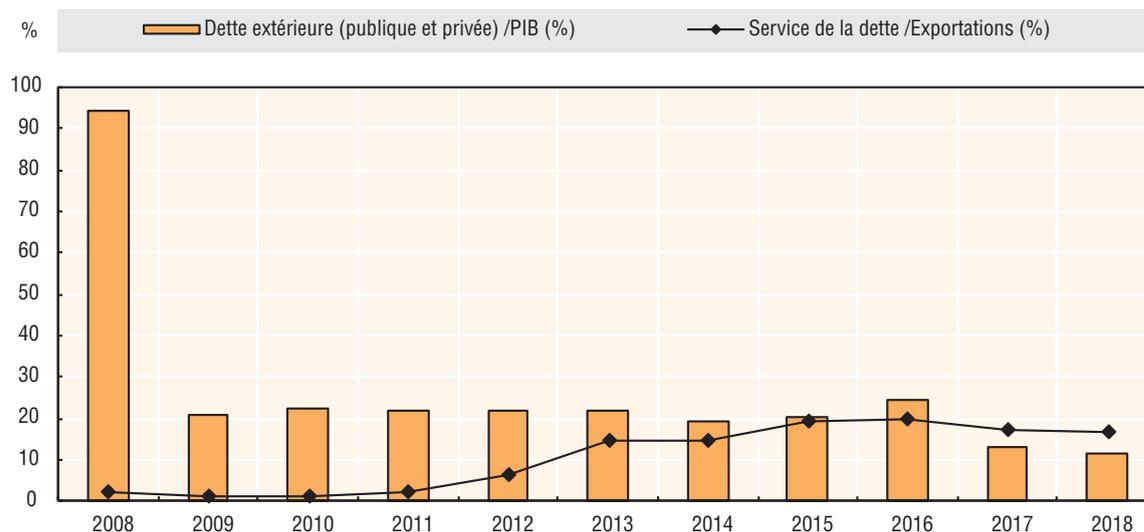
Le Burundi a atteint le point d'achèvement de l'Initiative pays pauvres très endettés (IPPTE) en 2009, mais il reste exposé à un risque élevé de surendettement, selon l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) faite par la FMI et la Banque mondiale en 2014. La valeur actualisée nette de la dette extérieure rapportée aux exportations de biens et services est estimée à 152 % en 2015 contre 187 % en 2012, largement au-dessus du seuil de référence de 100 %. Le contexte de la crise en cours a creusé la dette globale du Burundi, qui représentait 44 % du PIB fin 2016 contre 34 % fin 2014, du fait de la forte augmentation de la dette intérieure, qui est quant à elle passée de 12.4 % du PIB en 2014 à 24% en 2015 et à 29 % à fin 2016.

L'AVD a mis en évidence la nécessité d'accroître les exportations en élargissant leur éventail à d'autres secteurs que celui traditionnel du café et en exploitant le potentiel d'autres filières (notamment, secteur minier, thé, horticulture et tourisme). Il s'agit aussi de réformer le secteur du café en améliorant sa productivité et sa santé financière.

Le cadre de gestion de la dette publique a été rénové par la promulgation de la loi n° 1/03 du 11 mai 2016 qui vise à une gestion moderne de la dette publique à faible coût et moindre risque, sans compromettre la viabilité des finances publiques. Le Comité national de gestion de la dette publique, en charge de l'élaboration de la stratégie de la dette, détermine un plafond global d'endettement, le montant maximum des émissions de bons de trésor, le montant maximum des garanties de l'État ainsi que le degré de concessionnalité acceptable pour les prêts. Mais la loi n'a pas encore été mise en œuvre.

Sur le plan opérationnel, la gestion est assurée par la Direction de la dette qui procède systématiquement aux vérifications des données à partir du logiciel SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette) et les confronte aux avis d'échéance transmis par les créanciers. Toutefois, les capacités internes demeurent limitées en matière de production de données et d'analyse de la viabilité de la dette.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le secteur privé, fortement dominé par l'informel, comptait 3 200 entreprises en 2014. Plus de 80 % de ces entreprises sont situées dans la capitale Bujumbura, et elles emploient moins de 2 % de la population active. L'économie burundaise reste peu compétitive. L'édition 2016-17 du rapport du Forum économique mondial indique une note de compétitivité de 3.1 sur 7, qui classe le Burundi au 135^e rang des 138 pays considérés.

La plupart des petites et moyennes entreprises (PME) ont des difficultés à emprunter faute de garanties tangibles à fournir. Le crédit au secteur privé au Burundi demeure très faible (15 % du PIB) comparé à la moyenne des autres pays de l'Afrique subsaharienne (60 % du PIB). En outre, le niveau des investissements directs étrangers (IDE), estimé à moins de 3 % du PIB en 2016, ne s'est guère amélioré depuis 2011.

Selon une étude de la Banque mondiale de 2016, les effets de la crise socio-politique sur la performance et la productivité des entreprises du secteur se traduisent par une baisse globale du chiffre d'affaires du secteur privé, de l'ordre de 15 %. L'impact de la crise sur les grandes entreprises a été relativement plus faible (13 %) alors que leur contribution au chiffre d'affaires global dépasse 80 %. Les pertes d'emplois sont évaluées à 4 % de l'ensemble des effectifs du secteur formel. En réalité, les pertes d'emplois sont probablement plus élevées car ce taux ne tient pas compte des emplois du secteur informel, difficiles à évaluer. La baisse de l'activité est par ailleurs plus prononcée dans certains secteurs que d'autres, notamment l'hôtellerie et la construction, à haute intensité de main d'œuvre. Néanmoins, quelques secteurs ont vu leur activité se développer. C'est le cas des télécommunications, avec un marché particulièrement porteur, et du secteur bancaire, qui a enregistré une croissance de ses revenus malgré la hausse du taux de créances non performantes.

D'une façon globale, les entreprises du secteur privé burundais sont confrontées à une série de contraintes qui se sont encore accentuées avec la crise. Selon le dernier rapport du Forum économique mondial, il s'agit, dans l'ordre, de l'instabilité politique (23.3 %), de la corruption



(18.2 %), des difficultés d'accès au financement (15.3 %) et de l'inflation (9.2 %). Le secteur privé dans son ensemble est par ailleurs confronté à une faible demande intérieure, à la baisse de la consommation et de la commande publique, et à la rareté des devises. Ces obstacles handicapent lourdement, quand elles ne les paralysent pas, les activités d'approvisionnement.

Secteur financier

L'analyse de l'environnement du secteur financier en 2015 a confirmé la réalité de l'impact de la crise sur les principaux indicateurs de l'activité du système financier. Le Burundi compte dix banques, deux établissements financiers et 27 institutions de microfinance (IMF), auxquels s'ajoute la Régie nationale des postes (RNP). Les IMF représentent 41 % des guichets de services financiers, les banques 38 % et la RNP 20 %. La Banque centrale s'est fixé pour objectif principal de veiller à la stabilité des prix et d'engager des politiques économiques propices à la stabilité macroéconomique et au développement harmonieux. Pour accomplir l'objectif de stabilité financière, la BRB a pris différentes dispositions en surveillant les principaux secteurs et en assurant d'autres activités.

Les données disponibles fin octobre 2016 montrent que le secteur financier est resté solide et suffisamment capitalisé grâce au respect des normes réglementaires prudentielles. Le ratio de solidité globale est de 19.8 % pour une norme fixée à 12.5 % tandis que celui de solvabilité de base est 23 % contre une norme minimale de 14.5 %. Le ratio de levier est évalué à 14.3 % contre une base minimale de 7 %.

Toutefois, la qualité du portefeuille crédit du secteur bancaire s'est sensiblement dégradée, et le taux de détérioration du crédit (le total brut des crédits en souffrance rapporté au total des crédits) est passé de 17.9 % à 21.1 % entre décembre 2015 et décembre 2016. Les prêts non performants ont également augmenté de 15.9 % pour atteindre 166 milliards BIF à fin 2016, et le secteur hôtellerie et tourisme est le plus exposé avec un taux de détérioration de près de 36.9%.

Le crédit intérieur du secteur bancaire ne représente qu'environ 20 % du PIB, contre une moyenne de l'ordre de 70 % pour l'Afrique subsaharienne. La structure de ce crédit est orientée à environ 90 % vers des instruments de court terme et concerne principalement le commerce (55 %) et le financement des petits équipements (24 %). Le système financier peine à mobiliser une épargne de long terme, d'où sa capacité limitée à financer les projets d'investissements. Enfin, le développement du marché financier reste très limité car le secteur bancaire représente plus de 90 % du système financier. Pour cet indicateur, le rapport sur la compétitivité mondiale 2016-17 classe le Burundi au 135^e rang sur 138 pays considérés, avec la note de 2.6/10.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

La mise en œuvre des différentes réformes initiées durant les cinq dernières années pour améliorer les prestations et l'efficacité opérationnelle de l'administration publique a été freinée dans certains secteurs par la crise et le gel de l'aide de plusieurs partenaires au développement. Au-delà des structures et des textes, les habitudes de travail collaboratif et interministériel sont faiblement ancrées dans les pratiques administratives, dans un contexte où la frontière entre les fonctions politiques et techniques est imprécise.

Au sein des ministères, les décisions sont centralisées au niveau du ministre et du secrétaire permanent, avec peu de délégations de pouvoir aux directeurs généraux et aux directeurs. De manière générale, l'administration publique, qu'il s'agisse du recrutement, de l'avancement ou de la nomination aux postes de responsabilités, obéit peu aux critères de compétences et d'éthique. La non-séparation des postes techniques et politiques handicape la qualité de l'administration.

Le Burundi a mis en place un cadre réglementaire approprié pour la protection des droits de propriété et des droits contractuels, mais il y a très peu de progrès sur le terrain et plus de 60 % des litiges devant les tribunaux sont des contentieux fonciers. Cette problématique foncière se



trouve exacerbée par des crises à répétition depuis les années 1970. Une Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) a été instaurée en 2014 pour régler les conflits fonciers, mais elle se heurte à un arsenal de contraintes légales et opératoires autour des droits d'accès à la propriété.

Le rapport de *Transparency international* de 2015 met en évidence le faible niveau du secteur public en termes de reddition des comptes et de transparence, avec une note de 40.2 sur 100. L'exécutif échappe aux institutions de contrôle, et la Cour des Comptes a été amputée de sa fonction juridictionnelle par un arrêt de la Cour suprême. La faiblesse des institutions de contrôle se reflète dans le rapport du Forum économique mondial 2016-17, qui révèle des niveaux relativement médiocres en matière de rigueur des audits et des informations financières au Burundi. Le pays est classé 115^e sur les 138 pays considérés, avec la note de 3.8 sur 7.

Le faible niveau d'indépendance de la magistrature, décrié depuis longtemps par les magistrats, implique de forts risques de favoritisme dans l'octroi des marchés publics. Selon le même rapport, le Burundi occupe 107^e place en termes de favoritisme politique dans les décisions, avec la note de 2.5 sur 7. Ce favoritisme s'inscrit dans un contexte d'une faible indépendance de la magistrature. À ce critère, le Burundi est classé 135^e avec la note de 1.5.

Sur le plan de la gestion des finances publiques, le pays s'est doté en 2015 d'un nouveau système informatique pour gérer le budget de l'État. L'efficacité de ce système montre encore des lacunes et rend difficile une analyse détaillée de l'exécution du budget, notamment des états financiers le long de la chaîne de la dépense.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le Burundi a ratifié plusieurs conventions, protocoles et traités internationaux et régionaux dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. De même, des politiques sectorielles, des réglementations (Code de l'environnement, Code foncier, Code de l'eau, Code minier et pétrolier) et des plans d'actions nationaux d'adaptation aux changements climatiques ont été instaurés pour lutter contre la dégradation de l'environnement. La mise en œuvre de ces instruments reste toutefois lente et requiert l'appui des partenaires au développement, faute de moyens propres. Des actions ont été entreprises en vue de régénérer les forêts, en intégrant le reboisement dans les travaux communautaires à l'échelon local.

Malgré ces initiatives, plusieurs études de vulnérabilité environnementale et écologique montrent l'état alarmant de l'environnement. L'indice de performance environnementale (IPE) confirme ce diagnostic : en 2010, il a classé le Burundi au 141^e rang sur 164 pays considérés.

Le couvert forestier ne représentait plus que 5.5 % du territoire burundais en 2015, contre 6.7 % en 2010. Outre l'érosion des sols chargés d'engrais et de pesticides, le rejet dans la nature des déchets non biodégradables et la pollution liée au mode de vie urbain s'ajoutent aux effluents des industries et des ateliers artisanaux. Les déchets solides et liquides et les eaux usées n'ont fait qu'augmenter ces dernières années, polluant rivières, lacs et nappes phréatiques.

Le gouvernement a cependant entrepris de redynamiser le système d'informations météorologiques pour améliorer les prévisions, notamment celles concernant les effets du changement climatique.

Contexte politique

Le Burundi est un pays post-conflit. Il a accompli des progrès considérables depuis 2005 vers la reconstruction et la restauration de la paix. Mais le processus électoral de 2015 a illustré la fragilité du pays et son exposition permanente au cercle vicieux des conflits. L'annonce, en avril 2015, de la candidature du président de la République à un troisième mandat successif a entraîné le pays dans une grave crise politique. La situation sécuritaire s'est dégradée par la suite, faisant



plusieurs centaines de victimes et déplaçant plus de 260 000 personnes qui se sont réfugiées dans les pays voisins. Face aux dénonciations des organisations de défense des droits de l'homme, le gouvernement a toujours refusé d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies relative au déploiement d'une mission de paix, puis en retirant le Burundi, en octobre 2016, de la Cour pénale internationale.

Contrairement aux précédents conflits armés fortement marqués par les divisions ethniques, les tensions actuelles demeurent, à ce jour, essentiellement socio-politiques. La médiation pour une sortie de crise a d'abord été confiée au président ougandais Yoweri Museveni (juin 2015), puis à l'ancien président tanzanien Benjamin Mkapa (mars 2016) pour relancer les pourparlers inter-burundais. Deux sessions du dialogue inter-burundais se sont tenues en mai et juillet 2016 sans résultat concret. Le gouvernement récusé toujours la principale coalition des partis d'opposition, en exil. Le dernier sommet des Chefs d'État de la CAE (septembre 2016) a validé la proposition du médiateur de nouer un dialogue inclusif dans un délai de six mois.

La Communauté internationale s'inquiète devant l'aggravation d'une crise qui risque d'embraser la région. Ce risque est d'autant plus réel que le gouvernement du Burundi et certains observateurs internationaux accusent le Rwanda d'abriter des rebelles, ce que dément formellement celui-ci. Par ailleurs, le Rwanda a demandé en novembre 2016 au Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) la relocalisation des quelque 75 000 Burundais réfugiés sur son sol.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'introduction du financement de la santé basé sur les performances, principal mécanisme incitatif au Burundi, a permis des avancées remarquables dans le secteur sanitaire du pays. Le taux de recours aux services de santé a progressé, le nombre de consultations (NC) annuel passant de 1.3 en 2012 à 1.6 en 2014. Les consultations des enfants de moins de 5 ans restent assez élevées, bien qu'ayant baissé de 5 NC en 2013 à 4.68 NC en 2014. De même, le taux des enfants complètement vaccinés a baissé, passant de 100 % en 2013 à 91 % en 2014. La proportion des accouchements assistés est restée stationnaire, à 72.8 % en 2014 contre 72.4 % en 2013.

Le Burundi est le pays le plus mal classé au monde en matière de sécurité alimentaire. En 2015 il figurait à la 113^e et dernière place de l'Indice global de sécurité alimentaire (GFSI), tandis que l'enquête démographique de santé (EDS) 2010 dénonçait un taux de malnutrition chronique très élevé (58 %) chez les enfants de moins de 5 ans. Selon les données 2014 du Programme alimentaire mondial (PAM), 32 % des ménages sont en insécurité alimentaire (7 % en insécurité alimentaire « sévère » et 25 % en insécurité alimentaire « modérée »). Ces données sont corroborées par le classement de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) de 2013 qui classe lui aussi le Burundi en dernière position (78^e) avec un score de 38.8. Le déficit pluviométrique de 2016 et du premier trimestre 2017 risque d'aggraver encore la situation alimentaire des Burundais.

Dans le secteur de l'éducation, la gratuité de l'enseignement primaire s'est traduite par une amélioration des indicateurs d'accès à l'école primaire et secondaire ainsi que de la parité des genres. Au niveau du primaire, les taux bruts d'admission (TBA) et de scolarisation (TBS) dépassent le seuil de 100 % depuis plusieurs années. Pour l'année scolaire 2013/14, le TBA était de 136.8 % et le TBS de 136.1 %. L'amélioration de l'accès à l'école fondamentale et du taux d'achèvement du cycle a permis de rehausser graduellement les indicateurs d'accès au secondaire.

Mais la crise en cours a eu des répercussions négatives sur le plan de développement humain. Elle s'est traduite en 2016 par des coupes budgétaires importantes ainsi que par le retrait de plusieurs partenaires au développement qui appuyaient les secteurs de la santé et de l'éducation. La qualité des services d'éducation et de santé s'en ressent. Près de 80 000 enfants n'ont pas pu



accéder au niveau du secondaire après avoir achevé le cycle primaire. Les enjeux en termes de qualité de l'enseignement et de l'offre des services de santé sont tangibles ; ils représentent un défi majeur pour le développement humain au Burundi.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

L'Enquête sur les conditions de vie des ménages de 2013/14 estime à 64.6 % la proportion des habitants affectés par la pauvreté monétaire (67.1 % en 2006). L'indice de Gini relatif qui mesure la répartition des revenus indique un niveau d'inégalités moins prononcé qu'en 2006 (0,388 contre 0,494). La pauvreté de la population peut s'expliquer par la faible performance de l'économie pendant la dernière décennie, impuissante à promouvoir une croissance soutenue et créatrice d'emplois. Le taux de croissance projeté lors de l'élaboration du CSLP II s'élevait à 8 %. Il n'a pas dépassé une moyenne de 4 % entre 2010 et 2014.

Le Burundi est classé 184^e sur 187 pays dans le rapport 2015 des Nations Unies sur le développement humain avec un indice de développement humain (IDH) de 0,400. Cette faible performance a été mesurée avant le déclenchement de la crise socio-politique et le gel corollaire des appuis de plusieurs partenaires à divers programmes sociaux. Le ciblage des populations vulnérables n'est pas systématique et il ne se fonde d'ailleurs pas sur des indicateurs de vulnérabilité actualisés. En dépit de ces lacunes, des programmes sociaux sont orientés envers certains groupes spécifiques comme les enfants de moins de 5 ans. On citera, entre autres, les programmes relatifs à la gratuité des frais de scolarité de l'école primaire, et la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans ou pour les parturientes.

Il est difficile d'évaluer la charge fiscale pesant effectivement sur les contribuables faute de données exhaustives. Il existe trois tranches d'imposition sur le revenu : i) une tranche pour les revenus inférieurs à 150 000 BIF (cette tranche n'est pas imposée) ; ii) une tranche pour les revenus compris entre 150 et 300 000 BIF (cette tranche est imposée à 20 %) ; et iii) une tranche pour les revenus supérieurs à 300 000 BIF, imposée à 30 %. L'impôt sur les bénéfices est de 30 %. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été introduite en 2013 au taux de 10 %. En sont exonérés les biens considérés comme produits de première nécessité (notamment les produits alimentaires, les médicaments, etc).

Un plan d'action a été adopté en 2015 pour rendre la protection sociale plus opérationnelle, mais sa mise en œuvre se heurte à l'insuffisance des moyens financiers. Les programmes de prestations en espèces (*cash transfer*), qui semblent avoir fait leurs preuves dans d'autres pays fragiles, sont inexistantes au Burundi. Le suivi des dépenses sociales et de la mise en œuvre des programmes se font d'une façon lacunaire. Aucune recherche sur l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté n'est menée, et il n'existe pas de dispositif de suivi régulier de la pauvreté à l'échelle nationale. Les études ponctuelles, soutenues par les bailleurs de fonds, sont menées à des intervalles irréguliers.

Le taux de chômage est élevé, particulièrement chez les jeunes. Le chômage touche 50 % des moins de 30 ans, au risque de générer des tensions sociales. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le Burundi compte parmi les 15 pays au taux de chômage le plus élevé au monde. Dans le dernier rapport du Forum économique mondial, le Burundi occupe le 135^e rang (sur 138) sur l'indicateur « attrait des meilleurs talents », et le 134^e rang sur l'indicateur de la productivité. Le pays est mieux classé pour les indices évaluant le coût et la durée de préavis du licenciement d'un employé (68^e place), et la souplesse dans la fixation des salaires (18^e place).

Égalité hommes-femmes

Le même rapport analyse les inégalités entre les sexes. En matière d'émancipation politique, le Burundi occupe la 23^e position sur les 145 pays évalués, et il est le troisième sur le seul continent africain, derrière le Rwanda et l'Afrique du Sud. Il classe le Burundi au 4^e rang sur 138 pays évalués



en termes de la participation féminine à la force de travail, avec 103 femmes employées pour 100 hommes.

La constitution de la République du Burundi garantit 30 % des postes électifs aux femmes. La participation de la femme à la vie politique est cependant davantage perceptible au niveau national qu'au niveau local, où moins de 10 % des élus sont des femmes. La femme est par ailleurs plus visible dans les postes électifs que dans les administrations : les textes régissant les quotas entre les hommes et les femmes sont encore muets sur la place des femmes dans les postes à responsabilité ainsi que dans l'administration locale.

Même si des progrès ont été réalisés au niveau de la participation politique, les dispositions législatives discriminatoires à l'égard des femmes persistent. Le droit coutumier est reconnu par les autorités en matière de successions, des régimes matrimoniaux et des libéralités. Les violences sexuelles ou domestiques s'exercent en quasi totale impunité. L'accès des femmes au marché du travail est limité. Un projet de Code de la famille garantissant dans les faits l'égalité des droits de la femme, en particulier dans les zones rurales, est à l'étude depuis 2008.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Burundi

Le tissu industriel burundais est caractérisé par la prédominance de micro et petites entreprises de la filière agroalimentaire orientées principalement vers le marché local. L'industrie agroalimentaire est dominée par les brasseurs et limonadiers, les complexes théicoles et les sucreries. Le secteur industriel compte d'autres petites et moyennes entreprises (PME) dans la branche du bâtiment et du textile. Selon les données disponibles en 2009, le secteur privé formel comptait cette année-là 1 369 entreprises, dont 75 % dans le secteur des services représentant 40 % des activités commerciales. Ces données mettent en évidence la modestie des entreprises du secteur industriel, représentant moins de 10 % du PIB. En termes de catégories, 42.1 % des entreprises étaient des microentreprises, 47.8 % des PME et seulement 10% entraient dans la catégorie des grandes entreprises. De surcroît, 90 % des entreprises formelle emploient moins de 50 salariés. La part relative du secteur secondaire dans l'économie burundaise a diminué sur la période récente, passant de 21.2 % en 2000 à 18.3 % en 2011 puis à 14 % (estimation) en 2016. La décennie écoulée a été marquée par de forts investissements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui est devenu un vecteur essentiel des efforts du Burundi pour sortir de son enclavement.

Le pays dispose d'une Stratégie nationale de développement industriel et commercial (SNDIC) (ou Stratégie nationale 2014-20 de développement du secteur privé – SNDSP) qui reste à mettre en œuvre. Les principaux objectifs de la SNDIC sont notamment : i) l'amélioration du climat des affaires ; ii) la mise à niveau des infrastructures ; iii) l'aménagement de zones économiques, technologiques et industrielles ; iv) l'approfondissement du processus d'intégration régionale ; v) l'amélioration de la compétitive de l'économie ; vi) la relance de l'industrialisation en concentrant les investissements sur les trois secteurs prioritaires (industrie agroalimentaire, tourisme et industries extractives) ; vii) la mise en place de partenariats public privé ; viii) un renforcement des capacités de certification ; ix) un financement facilité des projets agro-industriels et des projets proposés par les entrepreneurs ruraux ; et x) une diversification des sources de financement des activités industrielles et commerciales, notamment par la mise en place d'une bourse immobilière. Les secteurs de l'agro-industrie, du tourisme et des mines ont été identifiés par la SNDIC comme des secteurs prioritaires, sur base d'une analyse des forces et faiblesses de chaque secteur. Mais il faut souligner que le pays manque de compétences et d'informations statistiques fiables de nature à optimiser le processus de planification industrielle. Le pays est en train de finaliser sa Politique nationale d'industrialisation, et il devrait se doter avant la fin 2017 d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de cette politique.



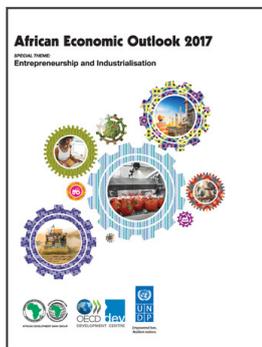
L'entrepreneuriat est caractérisé par une prédominance des petites unités du secteur informel. La prévalence de l'entrepreneuriat est mesurée par le pourcentage des travailleurs indépendants dans les secteurs non agricoles ; elle est estimée à 17.7 % au Burundi (données 2013/14). Il s'ensuit que près de 84 % des emplois proviennent de l'agriculture et sont précaires. Les emplois formels représentent seulement 1.3 % de l'ensemble des emplois selon l'Enquête sur les conditions de vie des ménages (ECVM 2014). Le recensement des entreprises de 2009 révèle la faible proportion (9.1 %) des entreprises qui évoluent dans le secteur industriel, contre 40.1 % dans le secteur du commerce, 10.2 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement, et 7.6 % dans les services marchands. Les principales contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises sont un environnement des affaires peu favorable, le manque de compétitivité, le coût élevé des intrants, un système fiscal peu incitatif, les contraintes administratives, l'opacité des procédures, la difficulté d'accès au crédit et les taux d'intérêt élevés. Les priorités correspondantes concernent, notamment, une amélioration des infrastructures nationales, un meilleur accès au financement, une valorisation du capital humain, et un meilleur accès à l'information.

Les politiques de développement n'ont pas encore intégré les préoccupations entrepreneuriales même s'il est envisagé d'introduire une formation à l'entrepreneuriat dans les cursus d'enseignement. Si la promotion de l'entrepreneuriat est incluse dans la stratégie nationale de développement du secteur privé, aucune initiative n'a été prise dans ce sens.

Il n'existe pas de structure nationale reconnue qui travaille en soutien à l'entrepreneuriat. Les rares incubateurs d'entreprises sont financés avec l'appui des partenaires au développement. Leur chef de file est le *Burundi Business Incubator* (BBIN), fondé en 2010 par les vingt plus grands acteurs du secteur privé burundais. Le passage du secteur informel vers le secteur formel n'est encadré par aucune politique spécifique.

Le développement entrepreneurial du pays se trouve handicapé par l'absence de planification stratégique, et il n'existe pas d'objectifs définis à court, moyen et long termes. Les entrepreneurs ont du mal à se faire entendre. La chambre du commerce et de l'industrie, une initiative privée, est le seul canal dont disposent les entrepreneurs pour exprimer leurs doléances. Et les nouvelles politiques n'intègrent pas spécifiquement la nécessaire promotion de l'entrepreneuriat.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Burundi », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-18-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.